



Procès-verbal
Le mercredi, 20 décembre 2000 - n° 156

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

Mme Goupil, ministre de la Justice, fait une déclaration concernant le régime de retraite et la rémunération des juges de la Cour du Québec et des juges des Cours municipales de Laval, Montréal et Québec.

Mme Lamquin-Éthier (Bourassa) commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

Présentation de projets de loi

Mme Lemieux, ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 182 Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail procède à des consultations générales sur le projet de loi n° 182, Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives, et ce, à compter du 22 février 2001;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 5 février 2001;

20 décembre 2000

QUE la ministre d'État au Travail et à l'Emploi soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 184 Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

M. Bégin, ministre du Revenu, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 175 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

M. Brouillet (Chauveau) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 392 Loi modifiant la Loi sur la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.

La motion est adoptée.

20 décembre 2000

Dépôts de documents

Mme Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de la Commissaire aux plaintes sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1683-20001220)

Le rapport annuel, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000, du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James.

(Dépôt n° 1684-20001220)

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le rapport annuel 1999-2000 du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James soit déferé à la Commission des affaires sociales pour étude;

QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Cette motion est adoptée.

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le document de consultation ministérielle sur l'organisation policière au Québec, intitulé « Vers une nouvelle carte policière ».

(Dépôt n° 1685-20001220)

Mme Goupil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose :

Le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1686-20001220)

20 décembre 2000

Mme Maltais, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel du Conseil consultatif de la lecture et du livre, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1687-20001220)

M. Brassard, leader du gouvernement, dépose :

Les réponses aux questions écrites de M. Bordeleau (Acadie) concernant les sujets suivants :

— Les travaux de la Côte des Éboulements. Question n° 29, *Feuilleton et préavis* du 17 octobre 2000.

(Dépôt n° 1688-20001220)

— Le Programme Infrastructures-Québec. Question n° 30, *Feuilleton et préavis* du 17 octobre 2000.

(Dépôt n° 1689-20001220)

La réponse à la question écrite de M. Williams (Nelligan) concernant les implants cochléaires. Question n° 36, *Feuilleton et préavis* du 21 novembre 2000.

(Dépôt n° 1690-20001220)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bertrand (Charlevoix), à titre de président, dépose :

Les rapports de la Commission des finances publiques qui, le 19 décembre 2000, a entendu les intéressés et étudié en détail les projets de loi d'intérêt privé suivants :

n° 236 Loi modifiant la Loi concernant le Club de Golf de Beloeil.
Rapporté avec un amendement.

(Dépôt n° 1691-20001220)

Le rapport est adopté.

20 décembre 2000

n° 237 Loi concernant Le Club de Curling de Sept-Îles Inc. Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 1692-20001220)

Le rapport est adopté.

n° 238 Loi sur le Mouvement Desjardins. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1693-20001220)

Le rapport est adopté.

Mme Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 7 décembre 2000, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 161, Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information.

(Dépôt n° 1694-20001220)

M. Cusano (Viau), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, le 6 décembre 2000, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 160, Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives.

(Dépôt n° 1695-20001220)

M. Lachance (Bellechasse), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 7 décembre 2000, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulière sur le projet de loi n° 163, Loi concernant les services de transport par taxi.

(Dépôt n° 1696-20001220)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 à 64 du Règlement, sont déposés deux extraits de pétition concernant la réorganisation territoriale municipale sur l'Île de Montréal :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 4 196 citoyens et citoyennes des circonscriptions de Sauvé et de Bourassa, résidents de la ville de Montréal-Nord, par Mme Lamquin-Éthier (Bourassa);
(Dépôt n° 1697-20001220)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 4 209 citoyens et citoyennes des circonscriptions de Sauvé et de Bourassa, résidents de la ville de Montréal-Nord, par Mme Beauchamp (Sauvé).
(Dépôt n° 1698-20001220)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

La liste des membres du Comité consultatif national de médecine transfusionnelle (CCNMT).

(Dépôt n° 1699-20001220)

Motions sans préavis

M. Bouchard, premier ministre, propose:

QUE, conformément à l'article 1 de la *Loi sur le Protecteur du citoyen* (L.R.Q., c. P-32), madame Pauline Champoux-Lesage, sous-ministre du ministère de l'Éducation soit nommée Protectrice du citoyen pour un mandat de cinq ans, à compter du 3 janvier 2001, et que la rémunération et les autres

20 décembre 2000

conditions de travail de madame Pauline Champoux-Lesage soient celles contenues dans le document ci-après déposé.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Bouchard, premier ministre, dépose:

Copie des conditions de travail et du curriculum vitae de madame Pauline Champoux-Lesage, ainsi qu'un extrait de la *Loi sur le Protecteur du citoyen*.
(Dépôt n° 1700-20001220)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 1 de la *Loi sur le Protecteur du citoyen*, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 130 en annexe)

Pour: **118** Contre: **0** Abstention: **0**

M. Bouchard, premier ministre, propose:

QUE, conformément à l'article 104 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), M^e Diane Boissinot et M^e Michel Laporte soient nommés de nouveau membres de la Commission d'accès à l'information pour un second mandat de cinq ans à compter des présentes et que leur rémunération et les autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-après déposé.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Bouchard, premier ministre, dépose:

Copie des conditions de travail et du curriculum vitae de M^e Diane Boissinot et de M^e Michel Laporte.
(Dépôt n° 1701-20001220)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 104 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* un vote par appel nominal est tenu.

20 décembre 2000

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 131 en annexe)

Pour: **118** Contre: **0** Abstention: **0**

M. Bouchard, premier ministre, propose :

QUE conformément aux articles 58, 58.1 et 58.3 de la *Charte des droits et libertés de la personne* (L.R.Q., c. C-12), M^e Céline Giroux soit nommée de nouveau membre et vice-présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour un mandat de cinq ans à compter des présentes.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Bouchard, premier ministre, dépose :

Copie du curriculum vitae de M^e Céline Giroux.

(Dépôt n° 1702-20001220)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application des articles 58, 58.1 et 58.3 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 132 en annexe)

Pour: **118** Contre: **0** Abstention: **0**

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale confie au Directeur général des élections du Québec, conformément aux dispositions de l'article 485 de la *Loi électorale*, le mandat de réaliser une étude de faisabilité sur la mise en œuvre d'une carte d'électeur

20 décembre 2000

numérisée avec photo en y présentant notamment les avantages, inconvénients, coûts, modalités et échéanciers de réalisation d'un

tel projet; et qu'à cette fin, il obtienne l'avis et l'assistance de la Commission d'accès à l'information, de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, du Protecteur du citoyen et de tout autre ministère ou organisme gouvernemental qu'il jugera nécessaire.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 156, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains, le mardi 30 janvier 2001, et à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

- 9 h 30 à 9 h 45 Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
- 9 h 45 à 10 h 00 Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition
- 10 h 00 à 10 h 45 Centre patronal de l'environnement du Québec
- 10 h 45 à 11 h 30 Ordre des ingénieurs du Québec
- 11 h 30 à 12 h 15 Barreau du Québec
- 15 h 00 à 15 h 45 Chambre des notaires du Québec
- 15 h 45 à 16 h 30 Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
- 16 h 30 à 16 h 45 Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition

- 16 h 45 à 17 h 00 Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE le ministre de l'Environnement soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 149, Loi sur les réserves naturelles en milieu privé, le jeudi 1^{er} février 2001, et à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

- 9 h 30 à 9 h 45 Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement

- 9 h 45 à 10 h 00 Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition

- 10 h 00 à 10 h 45 Canard Illimités Canada

20 décembre 2000

- 10 h 45 à 11 h 30 Héritage Laurentien

- 11 h 30 à 12 h 15 Société de protection foncière de Sainte-Adèle
- 15 h 00 à 15 h 45 Centre québécois du droit de l'environnement
- 15 h 45 à 16 h 30 Fiducie foncière de la Vallée du Reuter
- 16 h 30 à 17 h 15 Chambre des notaires du Québec
- 17 h 15 à 17 h 30 Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition
- 17 h 30 à 17 h 45 Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE le ministre de l'Environnement soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions procède à des consultations générales sur le document de consultation

20 décembre 2000

ministérielle sur l'organisation policière au Québec : «Vers une nouvelle carte policière », et ce, à compter du 28 février 2001;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 5 février 2001;

QUE le ministre de la Sécurité publique soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'Assemblée nationale se réunira afin de procéder à l'étude des règlements électoraux élaborés par le Directeur général des élections, en vertu de l'article 550 de la *Loi électorale*.

À 11 h 59, du consentement de l'Assemblée, les travaux sont suspendus jusqu'à 12 h 30.

À 12 h 40, les travaux reprennent et, du consentement de l'Assemblée, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 12.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

20 décembre 2000

Mme Goupil, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 158, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 158 est adopté.

Adoption du principe

Mme Goupil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le principe du projet de loi n° 177, Loi sur les géologues, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 177 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 177 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 155, Loi concernant la Société d'Investissement Jeunesse.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Julien, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, propose que le projet de loi n° 155, Loi concernant la Société d'Investissement Jeunesse, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 155 est adopté.

M. Legault, ministre de l'Éducation, propose que le projet de loi n° 146, Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et la Loi électorale, soit adopté.

20 décembre 2000

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 146 est adopté.

—————

M. Bégin, ministre de l'Environnement, propose que le projet de loi n° 148, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Bégin propose que le projet de loi n° 148 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude des amendements qu'il indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Bégin, ministre de l'Environnement, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

—————

Les amendements de M. Bégin, ministre de l'Environnement, au projet de loi n° 148 sont étudiés et adoptés en commission plénière.

—————

Le projet de loi n° 148, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 148.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 148 est adopté.

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

M. Paradis (Brome-Missisquoi) propose que le principe du projet de loi n° 197, Loi concernant la pratique du hockey par certains jeunes de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, soit maintenant adopté.

20 décembre 2000

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 197 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 197 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission plénière.

Commission plénière

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 197, Loi concernant la pratique du hockey par certains jeunes de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Le projet de loi n° 197 est étudié et amendé (dont un amendement au titre) en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Paradis (Brome-Missisquoi) propose que le projet de loi n° 197, Loi concernant la pratique du hockey par les jeunes de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge (*titre modifié*), soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 197 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, M. Brouillet (Chauveau) propose que le principe du projet de loi n° 392, Loi modifiant la Loi sur la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, soit maintenant adopté.

20 décembre 2000

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 392 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 392 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission plénière.

Commission plénière

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 392, Loi modifiant la Loi sur la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.

—————

Le projet de loi n° 392 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

—————

Le rapport est adopté

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, M. Brouillet (Chauveau) propose que le projet de loi n° 392, Loi modifiant la Loi sur la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 392 est adopté.

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Côté (La Peltrie), au nom de M. Dion (Saint-Hyacinthe), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 236, Loi modifiant la Loi concernant le Club de Golf de Beloeil, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 236 est adopté.

20 décembre 2000

Adoption

M. Côté (La Peltrie), au nom de M. Dion (Saint-Hyacinthe), propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 236, Loi modifiant la Loi concernant le Club de Golf de Beloeil, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 236 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Duguay (Duplessis) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 237, Loi concernant Le Club de Curling de Sept-Îles Inc., soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 237 est adopté.

Adoption

M. Duguay (Duplessis) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 237, Loi concernant Le Club de Curling de Sept-Îles Inc., soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 237 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Côté (La Peltrie), au nom de M. Lachance (Bellechasse), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 238, Loi sur le Mouvement Desjardins, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 238 est adopté.

Adoption

M. Côté (La Peltrie), au nom de M. Lachance (Bellechasse), propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 238, Loi sur le Mouvement Desjardins, soit adopté.

20 décembre 2000

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 238 est adopté.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 172, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur l'assurance automobile.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, M. Chevrette, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 172, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur l'assurance automobile, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 172 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 129, Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

Adoption

20 décembre 2000

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Chevrette, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 129, Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation, soit adopté.

La motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 129 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation relatif au projet de loi n° 151, Loi modifiant la Loi sur le crédit aux pêcheries maritimes.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le projet de loi n° 151, Loi modifiant la Loi sur le crédit aux pêcheries maritimes, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 151 est adopté.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 184, Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives, les 6, 7 et 8 février 2001, et à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

20 décembre 2000

Le mardi 6 février 2001

- 9 h 30 à 9 h 45 Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
- 9 h 45 à 10 h 00 Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition
- 10 h 00 à 10 h 45 Ordre des urbanistes du Québec
- 10 h 45 à 11 h 30 Ordre des agronomes
- 11 h 30 à 12 h 15 Fédération québécoise des municipalités

- 15 h 00 à 15 h 45 Union des municipalités du Québec
- 15 h 45 à 16 h 30 Coalition pour le développement d'une agriculture durable
- 16 h 30 à 17 h 15 Association des aménagistes régionaux du Québec
- 17 h 15 à 18 h 00 Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)

Le mercredi 7 février 2001

- 9 h 30 à 10 h 15 Solidarité rurale
- 10 h 15 à 11 h 00 Barreau du Québec
- 11 h 00 à 11 h 45 Fédération des producteurs de porc
- 11 h 45 à 12 h 30 Fédération des producteurs laitiers

Le jeudi 8 février 2001

- 9 h 30 à 10 h 15 Centre québécois pour le droit en environnement
- 10 h 15 à 11 h 00 Collège québécois des médecins de famille
- 11 h 00 à 11 h 45 Regroupement national des conseils régionaux en environnement du Québec
- 11 h 45 à 12 h 30 Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPATQ)
- 15 h 00 à 15 h 45 Union des producteurs agricoles du Québec
- 15 h 45 à 16 h 00 Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition

20 décembre 2000

- 16 h 00 à 16 h 15 Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

À 16 h 58, sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au 13 mars 2001, à 14 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 20 décembre 2000, à 8 h 35, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence du Président de l'Assemblée nationale et de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

n° 144 Loi sur La Financière agricole du Québec;

20 décembre 2000

- n° 150 Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- n° 153 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte;
- n° 170 Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais;
- n° 171 Loi modifiant la Charte de la langue française.

Le mercredi 20 décembre 2000, à 17 h 36, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Brouillet, vice-président de l'Assemblée nationale, de M. Duguay (Duplessis), le représentant du premier ministre, de M. Duchesne, secrétaire général, et de Jean Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 129 Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation ;
- n° 146 Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et la Loi électorale;
- n° 148 Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement et la Loi sur la qualité de l'environnement (*titre modifié*);
- n° 151 Loi modifiant la Loi sur le crédit aux pêcheries maritimes;
- n° 155 Loi concernant la Société d'Investissement Jeunesse;
- n° 158 Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice;
- n° 172 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur l'assurance automobile;
- n° 197 Loi concernant la pratique du hockey par les jeunes de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge (*titre modifié*);
- n° 236 Loi modifiant la Loi concernant le Club de Golf de Beloeil;
- n° 237 Loi concernant Le Club de Curling de Sept-Îles Inc.;

20 décembre 2000

n° 238 Loi sur le Mouvement Desjardins;

n° 392 Loi modifiant la Loi sur la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

20 décembre 2000

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Bouchard, premier ministre, proposant que Mme Pauline Champoux-Lesage soit nommée Protectrice du citoyen :

(Vote n° 130)

POUR - 118

Arseneau	Carrier-Perreault	Geoffrion	Ménard
Barbeau	Chagnon	Gobé	Middlemiss
Baril	Charest	Goupil	Morin
<i>(Arthabaska)</i>	<i>(Rimouski)</i>	Harel	Mulcair
Baril	Charest	Houda-Pepin	Normandeau
<i>(Berthier)</i>	<i>(Sherbrooke)</i>	Jérôme-Forget	Ouimet
Beauchamp	Chenail	Jolivet	Paquin
Beaudoin	Chevrette	Julien	Paradis
Beaulne	Cholette	Jutras	Paré
Beaumier	Cliche	Kelley	Payne
Béchar	Copeman	Kieffer	Pelletier
Bédard	Côté	Labbé	<i>(Chapleau)</i>
Bégin	<i>(Dubuc)</i>	Lachance	Pelletier
Bélanger	Côté	Lafrenière	<i>(Abitibi-Est)</i>
Benoit	<i>(La Peltrie)</i>	Lamoureux	Poulin
Bergeron	Cousineau	Lamquin-Éthier	Rioux
Bergman	Cusano	Landry	Robert
Bertrand	Delisle	Laporte	Rochon
<i>(Charlevoix)</i>	Désilets	Laprise	Signori
Bertrand	Deslières	Leblanc	Simard
<i>(Portneuf)</i>	Després	Leduc	<i>(Montmorency)</i>
Bissonnet	Dion	Legault	Simard
Blanchet	Dionne-Marsolais	Léger	<i>(Richelieu)</i>
Boisclair	Doyer	Lelièvre	Sirros
Bordeleau	Duguay	Lemieux	St-André
Bouchard	Dumont	Léonard	Tranchemontagne
Boucher	Dupuis	Létourneau	Trudel
Boulerice	Facal	Loiselle	Vallières
Boulianne	Fournier	MacMillan	Vermette
Brassard	Gagnon-Tremblay	Maltais	Whissell
Brodeur	Gautrin	Marcoux	Williams
Brouillet	Gauvin	Marois	
Caron	Gendron	Marsan	

20 décembre 2000

Sur la motion de M. Bouchard, premier ministre, proposant que M^e Diane Boissinot et M^e Michel Laporte soient nommés de nouveau membres de la Commission d'accès à l'information :

(Vote n° 131)

(Identique au vote n° 130)

Sur la motion de M. Bouchard, premier ministre, proposant que M^e Céline Giroux soit nommée de nouveau membre et vice-présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse:

(Vote n° 132)

(Identique au vote n° 130)
